



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231101-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## FINANCES

### Régie Office de Tourisme : encaissement des produits Activités Hiver et musée de l'Abbaye

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura saint-Claude,

Vu la délibération n°4/5-6 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2020,

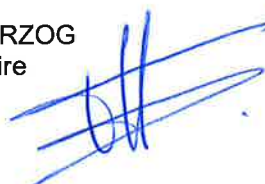
Suite à la mutualisation des services de l'Office de Tourisme et du musée de l'Abbaye et afin de faciliter les procédures d'encaissement pour les clients et les agents d'accueil, il est proposé de créer un guichet unique et d'en définir les modalités,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 1 abstention)

- **APPROUVE** l'encaissement des produits Activités Hiver et musée de l'Abbaye (entrées + produits) par la Régie Office de Tourisme,
- **ACTE** que les fréquences de reversement sont celles définies par les arrêtés de création des régies, soit une fois par mois,
- **VALIDE** la répartition des frais bancaires au prorata des produits vendus,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231102-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## FINANCES

### **Convention de fonctionnement : encaissement pour le compte de l'Ecole du Ski Français du Haut-Jura**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura saint-Claude,

Suite à la mise en place de la billetterie informatisée de l'Ecole du Ski Français du Haut-Jura dans nos Offices de tourisme, il convient de définir les conditions et les modalités d'encaissement et de reversement des produits de l'ESF.

Considérant que les produits de l'ESF sont encaissés par la Régie de recettes et d'avances de l'Office de tourisme et selon les modes de recouvrement précisés dans l'acte constitutif de la régie,

Considérant que les produits de l'ESF seront encaissés par la Régie de recettes et d'avances de l'Office de tourisme du 23 décembre 2023 au 31 mars 2024,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de fonctionnement pour l'encaissement pour le compte de l'Ecole de Ski du Haut-Jura,
- **ACTE** que la Communauté de Communes versera via le compte de Dépôt de fonds de la Régie Office de Tourisme, les recettes brutes encaissées pour le compte de l'ESF selon le calendrier suivant :


N° de versement	Du	Au	Date de reversement
Versement n°1	23/12/2023	31/12/2023	20/01/2024
Versement n°2	01/01/2024	21/01/2024	10/02/2024
Versement n°3	22/01/2024	04/02/2024	24/02/2024
Versement n°4	05/02/2024	18/02/2024	09/03/2024
Versement n°5	19/02/2024	03/03/2024	23/03/2024
Versement n°6	04/03/2024	31/03/2024	20/04/2024

- **ACTE** que les frais bancaires liés aux encaissements seront facturés forfaitairement à hauteur de 0.40% du montant du chiffre d'affaires global,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le  ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231103-DE
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

Délibération conforme  
La Présidente,  
**Isabelle HEURTIER**  
Signée par :



**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### FINANCES

#### **Billetterie informatisée : convention de fonctionnement – communes des Moussières**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 « Equipements touristiques »,

Suite la modernisation de la billetterie de la Commune des Moussières via la billetterie actuelle de la CCHJSC, il convient de définir le mode de fonctionnement pour la saison hivernale et de fixer les conditions pour la refacturation/reversement/rétrocession des recettes qui seront encaissées par la commune des Moussières à la CCHJSC,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de fonctionnement avec la commune des Moussières,
- **ACTE** que les redevances nordiques seront vendues et encaissées par la régie de la Commune des Moussières. Le reversement des recettes aura lieu en fin de saison ainsi que la rétrocession des 10% des revendeurs partenaire.
- **ACTE** que les divers frais de fournitures liés au fonctionnement de la billetterie seront facturés, au prix coutant, à la Commune des Moussières en fin de saison :




Produits :	Prix unitaire :
Séance (Paysage)	0,12 €
Séance (Alvéoles)	0,12 €
SAISON ALPIN	0,68 €
SAISON H-C	1,46 €
SAISON MDJ	1,40 €
HEBDO MDJ	0,26 €
Colçons réutilisables	0,03 €
Colçon	0,03 €
Rouleau TPE 57x40x12	1,30 €
Rouleau Epson 80x80x12	1,90 €

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le  ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231104-DE
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			
					<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
					 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## FINANCES

### Informatique : migration serveur

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura saint-Claude,

Considérant que le serveur actuel de la collectivité est saturé,

Vu les lenteurs et des dysfonctionnements au quotidien dus à cette saturation,

Vu la proposition de XEFI, prestataire informatique de la collectivité,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la proposition tarifaire suivante :
  - o 2 349,60 € TTC pour les frais d'installation
  - o 2 297.28 € TTC contrat mensuel.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	9	6	6	0	ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231105-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

ÉCONOMIE

**Aide aux territoires : demande de la Commune de Lavans-Lès-Saint-Claude**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD\_2023\_006 du 20 mars 2023 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la politique d'Aide aux Territoires,

Vu la délibération n° 32/6-1 du bureau communautaire du 07 juin 2023 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au dispositif d'Aide aux Territoires en arrêtant le taux à 10% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 15 octobre 2023,

Vu le règlement d'intervention de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relatif à ce dispositif,

Vu la demande de la Commune de Lavans-Lès-Saint-Claude dans le cadre de son projet d'installation d'une sous station raccordée au réseau de chaleur,

M. Philippe Passot, étant concerné par le sujet, ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

**N°HJSC\_B\_2023\_11\_05**


- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 6 300 € à la Commune de Lavans-Lès-Saint-Claude pour l'installation d'une sous station raccordée au réseau de chaleur, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire





MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231106-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

ÉCONOMIE

**ZA chambouille : vente de parcelles à la société NOVASSU**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 « soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territoriales »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la demande de l'entreprise NOVASSU d'acquérir les parcelles B 595 et B 634 situées sur la zone artisanale de Chambouille à Chassal-Molinges,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)



- **EMET** un accord de principe quant à la vente des parcelles B 595 et B 634 au profit de l'entreprise NOVASSU ou toute société qu'elle se substituera,
- **ACTE** que le prix de vente définitif sera déterminé suite au passage du géomètre,
- **ACTE** que le frais de bornage seront refacturés à l'entreprise,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



N°HJSC\_B\_2023\_11\_06

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 23/11/2023
					Reçu en préfecture le 23/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB2023117B-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

ÉCONOMIE

**Boutique tremplin 9, place de l'Abbaye : choix du candidat**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération n°HJSC\_B\_2023\_10\_04 du Bureau Communautaire du 4 octobre 2023,

Vu l'appel à candidatures pour intégrer la boutique tremplin située au 9, place de l'Abbaye à Saint-Claude,

Vu l'avis du jury de sélection,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)


- **DECIDE** de retenir M. Michaël RENAUD agissant en sa qualité de Président de la société PIERRE VAUX dont le siège social se trouve Zone d'Étables – 39200 SAINT-CLAUDE, ou toute autre personne morale pouvant s'y substituer,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le bail à intervenir conformément à la délibération n° HJSC\_B\_2023\_10\_04 du Bureau Communautaire du 4 octobre 2023,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



**N°HJSC\_B\_2023\_11\_07**

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	9	6	6	0	ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231108-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par</i>  
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

**Suivi et animation du programme d'amélioration de l'habitat privé : choix du prestataire**

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 6-2 concernant les compétences optionnelles « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »,

Vu la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain », signée le 25 octobre 2022, inscrivant une OPAH dans les projets à venir,

Vu la délibération n°HJSC\_C\_2023\_06\_06 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude approuvant le lancement d'un appel d'offre public pour recruter un cabinet chargé d'assurer l'animation et le suivi de l'OPAH-RU, du PTRH et du guichet unique et déléguant au bureau communautaire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le choix du cabinet à retenir,

Vu la clôture de la consultation lancée en date du 21/09/2023,

Vu l'unique offre reçue pour le marché,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 08/11/2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

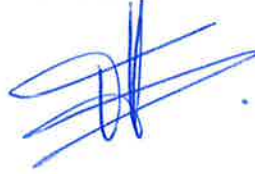
- **DÉCIDE** de retenir le cabinet SOLIHA JURA SAÔNE-ET-LOIRE pour une durée de 5 ans pour un montant de 580 250 € HT soit un montant estimé 696 300 € TTC,
- **ACTE** que ce marché est financé à hauteur de 40% par l'ANAH,



**N°HJSC\_B\_2023\_11\_08**

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231109-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Procédure de modification : saisie de l'autorité environnementale – Commune de Septmoncel-Les Molunes

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles R. 104-33 à R. 104-37 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-1 « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCOT, PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communale »,

Vu la délibération N°2023-14 du conseil municipal de Septmoncel-Les Molunes en date du 16 mars 2023

Considérant que l'autorité environnementale doit être saisie pour avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale en vue des projets d'évolutions des documents d'urbanisme de la commune, dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** que doit être saisie l'autorité environnementale sur le projet d'évolution du PLU de la commune de Septmoncel-Les Molunes,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	9	6	6	0	ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231110-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			



**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **Procédure de modification : saisie de l'autorité environnementale – Commune de La Pesse**

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles R. 104-33 à R. 104-37 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-1 « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCOT, PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communale »,

Vu la délibération N°00612023 du conseil municipal de la commune de La Pesse en date du 31 janvier 2023,


Considérant que l'autorité environnementale doit être saisie pour avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale en vue des projets d'évolutions des documents d'urbanisme de la commune, dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** que doit être saisie l'autorité environnementale sur le projet d'évolution du PLU de la commune de la Pesse,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le  ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231111-DE
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

*Délibération conforme*  
*La Présidente,*  
**Isabelle HEURTIER**  
*Signée par :*



**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **Externalisation temporaire et partielle de l'instruction des demandes d'urbanisme (ADS)**

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.423-1 et R.423-15,

Vu les conventions d'adhésion passées avec les communes membres pour l'Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol,

Vu le départ du responsable et instructeur qualifié du service Urbanisme,

Considérant que l'équipe ADS sera en sous-effectif et qu'elle doit être appuyée sur une période donnée pour le bon fonctionnement du service,

Considérant l'importance des délais prescrit par le code de l'urbanisme en matière d'instruction des demandes,

Considérant qu'il est possible de confier les actes d'instruction à un prestataire privé conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'externalisation partielle et ponctuelle de l'instruction des demandes d'urbanisme en ayant recours à un prestataire privé sur le fondement des articles L.423-1 et R423-15 du Code de l'urbanisme et dans le respect des règles de la commande publique,
- **DÉCIDE** de retenir le cabinet DORGAT sis 3, Avenue de la Découverte 21000 Dijon

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous :

- o Déclaration préalable : 80 € HT par dossier soit 96 € TTC
- o Permis de construire : 110 € HT par dossier soit 132 € TTC
- o Permis d'aménager :

- Surface de terrain de moins de 2 500m<sup>2</sup> ou jusqu'à 4 lots de terrain à bâtir : 210 € HT par dossier soit 252 € TTC
- Autres permis d'aménager : 280 € HT par dossier soit 336 € TTC

- **PRECISE** que l'externalisation est projetée sur une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, reconductible tacitement deux fois,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



Envoyé en préfecture le 20/11/2023


Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231111-DE

Berger  
Levrault



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231112-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## ENVIRONNEMENT

### **BOMAT : convention de mise à disposition des bornes IRVE entre le PNR et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schéma départementaux et soutien de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 36/8-2 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 actant le plan de déploiement Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la délibération n° 37/8-7 du Conseil Communautaire du 04 décembre 2019 actant la programmation opérationnelle du programme BoMAT,

Vu la délibération n° 37/8-6 du Conseil Communautaire du 04 décembre 2019 actant le groupement de commandes concernant les aménagements liés au programme BoMAT,

Vu la nécessité de confier au Parc Naturel Régional l'exploitation, la maintenance et la supervision des bornes IRVE installées sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans le cadre du programme BoMAT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques établie entre le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement par période de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans,

- **RAPPELLE** que les bornes IRVE concernées sont installées :


- Place de la Halle à Saint-Claude
- Place du 9 avril à Saint-Claude
- Parking du camping à Villard-Saint-Sauveur
- Parking de la Maison de santé à Coteaux-Du-Lizon

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le  ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231113-DE
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

*Délibération conforme*  
*La Présidente,*  
**Isabelle HEURTIER**  
*Signée par :*



**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## ENVIRONNEMENT

### **BOMAT : bornes IRVE - contrat de gestion avec l'entreprise Freshmile**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schéma départementaux et soutien de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 36/8-2 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 actant le plan de déploiement Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la délibération n° 37/8-7 du Conseil Communautaire du 04 décembre 2019 actant la programmation opérationnelle du programme BoMAT,

Vu la délibération n° 37/8-6 du Conseil Communautaire du 04 décembre 2019 actant le groupement de commandes concernant les aménagements liés au programme BoMAT,

Vu la délibération n°HJSC\_B\_2023\_11\_13 du Bureau Communautaire du 08 novembre 2023 validant la convention de mise à disposition des bornes IRVE entre le parc naturel Régional du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 1 abstention)

- **VALIDE** le contrat de gestion établis entre le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la société Fresmile.
- **ACTE** que les interlocuteurs opérationnels seront identifiés au sein des communes concernées par l'installation d'une borne IRVE,



**N°HJSC\_B\_2023\_11\_13**

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231114-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**PATRIMOINE / BATIMENTS**

**FCSC Rugby : prolongation du bail de location 2, rue Bonneville à St-Claude – avenant n°1**

Vu le bail civil de location entre le FCSC RUGBY et la Communauté de Communes dont le terme était prévu le 30/11/2023 moyennant un loyer mensuel de 1 000.36 € mensuel,

Vu la demande du FCSC RUGBY de prolonger le bail,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation n°1 du bail de location pour une durée de un an à compter du 01/12/2023 jusqu'au 30/11/2024 moyennant un loyer mensuel de 1 065.49 € TTC soit 12 7852.88 € par an,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231115-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### PATRIMOINE / BATIMENTS

##### **Bâtiments : contrats de maintenance – société Picard**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Afin d'optimiser l'utilisation du matériel en minimisant les risques d'interruption de fonctionnement en assurant un entretien et un contrôle régulier sur les installations tout en offrant une priorité d'intervention lors des demandes de dépannage, il est nécessaire de valider les contrats de la société Picard,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)


- **APPROUVE** les contrats pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024 pour les bâtiments ci-dessous :

CONTRAT	N° CONTRAT	LIEU	MONTANT TTC	PERIODE
CLASSIQUE +	166	STADE EDOUARD GUILLON 39360 CHASSAL MOLINGES	1 368,38	01/11/2023 AU 31/10/2024
CONFORT +	165	ASF 39170 RAVILLOLES	2 211,35	01/11/2023 AU 31/10/2024
CONFORT +	66	LES DOLINES 39310 LES MOUSSIERES	1 421,92	01/11/2023 AU 31/10/2024
CLASSIQUE +	169	MAISON DE SANTE DU LIZON 39170 COTEAUX DU LIZON	4 615,94	01/11/2023 AU 31/10/2024
CONFORT +	145	GYMNASSE DU PLATEAU 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE	5 346,56	01/11/2023 AU 31/10/2024
CONFORT +	168	MEDIATHEQUE SAINT CLAUDE 39200 SAINT CLAUDE	4 571,86	01/11/2023 AU 31/10/2024
CONFORT +	180	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE 39200 SAINT CLAUDE	3 067,20	01/11/2023 AU 31/10/2024
CLASSIQUE +	179	MUSEE DE L'ABBAYE 39200 SAINT CLAUDE	1 189,81	01/11/2023 AU 31/10/2024
CLASSIQUE +	498	MAISON DE SANTE 39200 SAINT CLAUDE	5 829,08	01/11/2023 AU 31/10/2024

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----  
Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231116-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

TOURISME

**Office de Tourisme : ESF – renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel**

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Afin d'assurer une présence régulière et une prestation de qualité, l'ESF sollicite chaque année le bureau d'informations de l'Office de Tourisme de LAJOUX et de La PESSE pour répondre aux demandes d'informations des usagers concernant les activités de l'ESF et également assurer la communication des cours de ski, en accueil physique et téléphonique,

Considérant qu'il convient de définir les droits et devoirs de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition de personnel et de locaux par l'Office de Tourisme et de l'ESF,

Vu le nombre d'heures pris en charge par le personnel de l'Office de Tourisme à hauteur de 477h à raison de 21 €/heure,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison hivernale 2023/2024,
- **ACTE** que l'ESF devra s'acquitter de la somme de 10 017 € pour la mise à disposition du personnel,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----  
Frédéric HERZOG  
Secrétaire



N°HJSC\_B\_2023\_11\_16

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231117-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

TOURISME

**ASF : tarifs**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la délibération n°20/3-3 du 29 mars 2023 donnant délégation au bureau communautaire pour fixer les tarifs de l'ensemble des services communautaires,

L'Atelier des Savoir-Faire, étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la Communauté de Communes de fixer les tarifs,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Atelier des savoir-faire en date du 11 septembre 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les tarifs ci-dessous :




CATEGORIE DE TARIFS	TARIFS 2024
Adulte individuel	6,50€
Enfant (6-18 ans) individuel	4,50 €
Tarif réduit (chômeur, étudiant, handicapé, Pass musée)	5,50 €
Familles :	
2 adultes et au moins 1 enfant de - de 6 ans. Gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant.	17 €
Carte abonnement individuelle (1 an)	12 €
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit
Scolaires communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, membres ATC, élèves et enseignants lycées techniques partenaires	Gratuit
Carte avantage jeunes sur présentation de la carte	Gratuit
Pass'matin jura Tourisme sur présentation du livret	1 entrée gratuite valeur 6,50 €
Offre promotionnelle C.E. (achat minimum de 30 entrées)	5,50 €
Entrée dans le cadre d'une convention de partenariat avec structure touristique (individuel ou groupe)	Adulte 5,50 € Enfant 3,50 €
Visite guidée pour individuel	Adulte 7,50 € Tarif réduit 6,50 € Enfant (6 à 18 ans) 4,50 €
<b>GROUPE A PARTIR DE 10 PERSONNES</b>	
Adultes en groupe avec visite guidée sans démonstration	6,50 €
Adultes en groupe avec visite guidée et avec démonstration	6,50 € (+ forfait de 60 € pour la démo jusqu'à 60 pers)
Adultes en groupe sans visite guidée	5,50 €
Enfants groupes	3,50 €
<b>ANIMATION</b>	
Atelier enfants individuels	10 €
Atelier groupe enfants (2 à 10 enfants)	Forfait de 150 € et 10 € supplémentaire à partir du 11 <sup>ème</sup> enfant
<b>PASS</b>	
Pass annuel Fab lab	30 € /famille
Pass annuel artisan	50 €
Pass artisan – emplacement en dépôt vente dans les deux boutiques	Pass artisan 50 € +20 €

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG

Secrétaire

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le  ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231118-DE
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

*Délibération conforme*  
*La Présidente,*  
**Isabelle HEURTIER**  
*Signée par* 


**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

SPORTS

**Gymnase de Val de Bienne : convention de prestations de service**

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment l'article 6-4-2 attribuant compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'article L 5214-16-1 du CGCT qui permet de confier la gestion d'équipements relevant des attributions de la Communauté de Communes à une ou plusieurs communes membres,

La gestion du centre sportif de Val de Bienne a été confiée à la commune de Saint-Claude qui dispose d'un service des sports et d'un service technique qui peuvent en assurer la gestion et l'entretien, Au titre de cette gestion, la Communauté de Communes verse une participation annuelle à la ville de Saint-Claude.

La convention établissant les conditions de gestion et la participation financière de la Communauté de communes étant arrivée à terme le 31/08/2023, il est nécessaire de la renouveler,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)


- **APPROUVE** la convention de gestion proposée pour une durée de 3 ans soit à compter du 01/09/2023 au 31/08/2026,
- **ACTE** que la collectivité versera une participation annuelle forfaitaire à la commune de St-Claude du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août N+1 d'un montant de 70 000 € payable pour moitié soit 35 000 € avant le terme de l'exercice en cours et le solde selon le réalisé effectif soit au mois de septembre de l'année N+1,

- **ACTE** que la collectivité assurera les charges du propriétaire, notamment celles relatives à l'investissement,
- **ACTE** qu'un avenant à intervenir sera proposé au Bureau Communautaire avant le 31/12/2023 permettant une nouvelle répartition des fluides,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention à intervenir ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231119-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i> 
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

CULTURE

**Médiathèque : convention JUMEL**

Vu la compétence lecture publique exercée par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011,

Vu l'engagement de la collectivité auprès du conseil départemental à contribuer à la mise en place du portail de ressources numériques JuMel39 (Jura Médiathèque en Ligne),

Vu la modification dans JuMel entre 2021 et 2023, notamment le changement de portail et surtout de prestataire,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention,

La contribution annuelle de la collectivité est fixée à 0.10 € par habitant : son montant est actualisé chaque année par le biais d'un avenant,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la nouvelle convention avec le Conseil Départemental pour une durée de 4 ans,
- **ACTE** que cette participation financière est calculée sur un forfait de 0.10 € par habitant,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention et les avenants à venir, et ce pour la durée du mandat ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le  ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231120-DE
15	9	6	6	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

Délibération conforme  
La Présidente,  
**Isabelle HEURTIER**  
Signée par



**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

COMMUNICATION

**Office de Tourisme : Conseil Départemental du Tourisme – convention de partenariat Campagne Hiver 2023/2024**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques,



Le Conseil Départemental du Tourisme du Jura anime depuis plusieurs années le collectif neige regroupant les Offices de Tourisme du Haut-Jura qui a pour objectif de définir, valider et mettre en œuvre une campagne de communication/promotion permettant de valoriser l'hiver dans le Jura.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison 2023/2024,
- **VALIDE** la participation financière à hauteur de 1 000 € TTC pour la campagne « hiver » mis en place par le Conseil Départemental du Tourisme,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 20/11/2023
					Reçu en préfecture le 20/11/2023
					Publié le
					ID : 039-200026573-20231108-HJSCB20231121-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>La Présidente,</i> <b>Isabelle HEURTIER</b> <i>Signée par :</i>
15	9	6	6	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

**EXCUSES** : Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Loïc Gelper, Christian Rochet, Laurent Plaut

**POUVOIRS** : Claude Pimpie donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-François Demarchi donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Claude Mercier donne pouvoir à Frédéric Herzog, Loïc Gelper donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet, Laurent Plaut donne pouvoir à Roland Frezier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 novembre 2023, datée du 31 octobre 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### COMMUNICATION

#### Plateforme Intramuros : adhésion 2024

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 « Soutenir et mettre en place des opérations et des réseaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C) en application de l'article L1425-1 du CGCT et du schéma d'aménagement numérique départemental du territoire,

Vu la délibération du bureau communautaire n°10/13-1 du 21 juillet 2021 relative à l'adhésion à la plateforme Intramuros,

Vu le souhait de renouveler cette adhésion pour 2024,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la plateforme Intramuros à compter du 01/12/2023 jusqu'au 31/12/ 2024 pour un montant de 4 290 € HT soit 5 148 € TTC par an,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG  
Secrétaire

